Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 056-215602038-20260409-DEL25_2026-DE

Commune de Saint-Aignan

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Membres**
Afférents au Conseil: **15**
En exercice: 15
Ayant pris part à la délibération: 14

Date de la convocation 03/04/2026

VOTE
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

## Séance du 09 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Aignan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Guy GAUTIER, Maire.

**PRESENTS** : GAUTIER Guy, CADORET Gilles, VALY Solène, SALAÜN Nicolas, GONNET Joëlle, LE CUNFF Loïc, RAGO Laurence, JOUANNO Thierry, FIAUT Maryline, KERGAL Magali, CAIL Morgane, MEUNIER Anne, SAMB Arame, ROBINEAU Jordan.

**ABSENT EXCUSÉ :** CAIL Cédric

**SECRETAIRE :** Monsieur CADORET Gilles. a été nommé secrétaire.

## 25/2026 – DESIGNATION DES DELEGUES DU CNAS (Comité National d'Action Sociale)

La Commune est adhérente au Comité National d'Action Sociale depuis le 1er septembre 2008.
Le CNAS est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.
À cet effet, il propose aux agents un très large éventail de prestations sociales : aides financières, secours, prêts sociaux, prestations vacances, culture, loisirs, sport, bien-être, hébergement…qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Suite au renouvellement des instances municipales, le conseil municipal doit procéder à l'élection de deux délégués locaux au sein du CNAS pour la durée du mandat :

- Un délégué représentant les élus : désigné parmi les membres du conseil municipal
- Un délégué représentant les agents : issu de la liste des bénéficiaires

Le délégué Elu représente la collectivité et participe au vote des instances du CNAS
Le délégué Agent assure l'information des agents sur les prestations et facilite la transmission des dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉSIGNE :

- **M. Nicolas SALAÜN** en qualité de délégué Élu
- **Mme Nathalie LE ROY** en qualité de délégué Agent

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire
Guy GAUTIER

MAIRIE de SAINT-AIGNAN (Morbihan)